



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de Coopération et d'Action Culturelle - Amérique
Centrale

(Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panamá)

*Fonds de solidarité pour les projets innovants, les sociétés civiles, la francophonie et le
développement humain (FSPI)*

FSPI-ARCHAC (n°2020-21)

APPEL A PROJETS 2021

**LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET GESTION DE L'ENVIRONNEMENT**

1. Présentation générale

Dans le cadre du FSPI-ARCHAC (Appui au Renforcement du Capital Humain en Amérique Centrale), cet appel à projets, publié par le Service de Coopération et d'Action Culturelle Amérique centrale (SCAC), a pour but d'accompagner les initiatives de coopération académique des établissements en France et dans les sept pays d'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panamá). **Il est proposé d'appuyer les universités et instituts de recherche dans leurs démarches exploratoires, en permettant une meilleure identification et adaptation aux besoins locaux, et en promouvant l'ingénierie pédagogique pour renforcer les expertises et formations dans le domaine de la lutte contre le changement climatique, du développement durable et de la gestion de l'environnement.**

Le présent **appel à projets** vise à faciliter la rencontre entre l'offre et la demande à travers le **financement de projets de coopération universitaire régionaux et/ou bilatéraux, portés à chaque fois conjointement par un binôme ou un consortium franco-centraméricain dédiés**. La contribution maximale du SCAC par projet sélectionné ne pourra pas dépasser **8 000,00 €** (huit mille euros), pour une **durée totale de 5 mois**.

2. Couverture géographique

Les pays admissibles à l'appel à projets sont :

- France
- Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama.

3. Objectifs

3.1. Objectif principal

L'objectif est de soutenir les initiatives de projection d'établissements universitaires et instituts de recherche français et d'Amérique centrale, visant à **organiser des conférences, des séminaires, des missions d'expertise, dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de la gestion globale de l'environnement, et du développement durable**. Les missions d'expertise devront porter uniquement sur le **renforcement de l'offre de formation existante ou à en créer de nouvelles, de même qu'à construire des diplomations conjointes**.

3.2. Sous-objectifs

Les porteurs de projets pourront **proposer un projet pouvant comprendre plusieurs activités** entrant dans le champ des dépenses éligibles listées ci-dessous :

- volet 1 : Accompagner les établissements universitaires français et d'Amérique centrale dans leur projet de **partenariats inter-universitaires** dans les domaines ciblés ;
- volet 2 : Contribuer au financement de **conférences, de séminaires, de missions d'expertise** portant sur des projets de **renforcement académique de parcours existants ou de création de nouveaux parcours**. Dans le contexte de crise sanitaire actuel, les acteurs des projets pourront recourir à l'utilisation d'outils numériques.

La prise en charge financière se concentrera sur le temps de **travail fourni**, les **frais de déplacements**, les **dépenses de communication**, l'**accès à la documentation** et la **mobilisation d'expertise technique** en cohérence avec les objectifs visés par le projet.

4. Critères d'éligibilité et modalités de sélection des projets

4.1. Critère d'éligibilité

Les projets soumis :

- pourront être présentés par des **enseignants ou des chercheurs, titulaires, par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé, par les instituts de recherche, think tank ;**
- devront être **élaborés et portés conjointement par un binôme** (établissement français + établissement ou institution/autorité publique compétente d'un des sept pays d'Amérique centrale sélectionnés) ou un **consortium franco-centraméricain** (établissements français + établissements d'un/de différents pays d'Amérique centrale) dédiés. Deux chefs de projets référents seront désignés et un **établissement tête de file sera récipiendaire des fonds qui répondront aux objectifs du projet** tels que définis-en §3.2 ;
- présenteront un calendrier d'activités ;
- proposeront des activités rentrant dans le cadre des **dépenses éligibles** listées en §3.2 ;
- ne solliciteront **pas de montant supérieur à 8 000,00 €** pour leur mise en œuvre ;
- préciseront les autres sources de financement.
- pourront être **déployés jusqu'en septembre 2021 ;**
- seront soumis en respectant le **canevas de présentation** proposé en §6 ;
- proposeront un **budget calibré** en fonction de l'objet et de la méthodologie retenue, et basé sur les coûts du pays concerné.
- décriront avec précision les **résultats attendus et les livrables.**

4.2. Modalité de sélection des projets

Un **comité de pilotage** se réunira la première semaine d'avril, sous la présidence du SCAC Amérique centrale, pour vérifier l'éligibilité des projets soumis, et **évaluer les propositions** jugées recevables. Un **nombre limité de projets de qualité sera retenu** au regard des financements disponibles. Selon les actions proposées, les évaluateurs seront attentifs aux **critères d'appréciation** suivants qui conditionnent la recevabilité des projets soumis :

- **adéquation de la thématique et des objectifs** avec ceux retenus pour l'appel à projets ;
- **co-construction des projets** dans une dynamique partenariale entre établissements centraméricains et français ;
- **capacité de portage des projets** par les équipes et les institutions partenaires, organisation des activités et répartition des rôles ;

- caractère réaliste et opérationnel des actions susceptibles de **s’insérer utilement dans le paysage de l’enseignement supérieur du pays d’accueil.**

Capacité du projet à :

- développer la visibilité, **l’attractivité et le rayonnement des expertises françaises et centraméricaines** ;
- appuyer les établissements dans **l’opérationnalisation de leurs stratégies de développement** (réforme des enseignements pour s’assurer de leur qualité, de leur adaptation aux transitions en cours et de leur pertinence par rapport aux besoins des acteurs nationaux et locaux) ;
- **accompagner la montée en échelle de l’offre locale existante**, en s’appuyant sur les nombreuses formations de qualité dispensées en Amérique centrale et sur les coopérations interuniversitaires et scientifiques bien établies entre la France et un pays donné ;
- **diversifier l’offre locale, en fonction des besoins exprimés par les partenaires centraméricains** et avec l’appui (académique, scientifique, technique et institutionnel) de partenaires français ;
- **renforcer les liens universités-entreprises**, en priorisant la structuration d’offres de formation professionnalisante de qualité, pilotées par la demande économique et permettant une insertion dans les bassins d’emplois locaux ;
- **promouvoir des partenariats avec des acteurs non-académiques** (entreprises et organisations de la société civile) ;
- **encourager un modèle économique**, des effets de levier sur la **mobilisation de financement extérieurs, et une méthodologie de la proposition** de réponse ;
- encourager l’égalité, l’équité et stimuler la **dimension « genre »**, et l’appétence des jeunes générations, notamment féminines, pour des secteurs traditionnellement marqués par un déséquilibre des genres (filères de formation, métiers, etc.)

5. Budget

La contribution **maximale du SCAC par projet sélectionné ne pourra pas dépasser 8 000,00 €** (huit mille euros). Le budget total alloué à l'appel à projet, ainsi que sa répartition, sont indicatifs et peuvent être légèrement modifiés.

La délégation des crédits aux porteurs des projets sélectionnés sera effectuée en un seul versement. Pour cela, le porteur de projet devra présenter au SCAC :

1- Les statuts de l'organisme

2- Le RIB au nom de l'organisme

Si le compte bancaire est basé dans une banque hors Costa Rica, fournir une attestation bancaire ou une lettre émanant de la banque (et non du bénéficiaire) faisant apparaître :

- le n° de compte ;
- le n° Swift/BIC ;
- le nom et l'adresse exacte de la banque et
- le nom et l'adresse exacte du bénéficiaire ;
- la mention que le compte bénéficiaire peut recevoir des euros.

Cette attestation ou lettre, est parfois appelée (dans certaines banques) « Certificación bancaria para transferencias internacionales » ou « instrucciones para recepción de transferencias bancarias internacionales ».

Si le compte est basé au Costa Rica, et la devise en CRC ou en USD, fournir le numéro de compte et le numéro de cédula jurídica.

6. Canevas de présentation du projet

- **présentation générale** : titre du projet, durée, organismes porteurs, chefs de projets, fonction, contacts (adresse ; mail ; téléphone fixe et portable) ;
- **type d'action(s) proposée (s)** (cf. §3.2) : missions exploratoires, études méthodologiques, mise en place de formation diplômante ou certifiante, renforcement de capacité, etc ;
- **partenaires** : présentation et contacts des partenaires académiques et non académiques identifiés ;
- **description du projet** : résumé ; situation de départ et problématique générale ; justificatif du projet au regard des établissements partenaires, du pays et de la région ; intérêt du projet au regard des politiques publiques d'enseignement supérieur et de recherche des pays partenaires ; identification et anticipation des difficultés éventuelles ;
- **objectif** général et spécifique, **public visé** et **bénéficiaires finaux** ;
- **méthodologie de mise en œuvre** permettant l'atteinte des objectifs et principaux atouts dont le porteur pense disposer pour mener à bien le projet ;
- **résultats escomptés** avec indicateurs de résultats chiffrés et situation en fin de projet ;
- **conditions de pérennisation** du projet une fois les financements du projet FSPI terminés ;
- **budget détaillé** (tableau) : détail de l'ensemble des coûts du projet en précisant les apports des partenaires (financiers, ressources humaines, contributions matérielles...) ;
- **chronogramme des activités** ;
- **annexes** :
 - lettre d'entente entre les partenaires français et centraméricains justifiant de leur collaboration et de leur engagement dans la co-construction du projet ;
 - lettre d'engagement des partenaires non académiques ;
 - lettre d'engagement concernant la prise en charge de co-financements signée par les représentants des institutions/structures engagées ;
 - curriculum Vitae des porteurs des projets et des experts ;
 - tout autre document que les soumissionnaires jugeront utile de porter à la connaissance du SCAC.

7. Calendrier de mise en œuvre

La présentation et l'exécution des projets seront menées selon le calendrier suivant ;

- **15 février 2021 : lancement de l'AAP**
- **26 mars : date limite de réception des projets**
- **5-9 avril : évaluation et sélection des projets par le comité de pilotage**
- **15 Avril : notification aux coordonnateurs des projets retenus**
- **15 avril – 30 avril : finalisation des projets** (livrables exacts, chronogramme et budget), et **signature des conventions** de financement
- **Mai - Septembre 2021 : mise en œuvre des projets**

8. Contacts

Les équipes retenues pourront **bénéficier de l'accompagnement du SCAC Amérique centrale**. Ses agents se tiendront à la disposition des établissements pour accompagner leurs initiatives et les guider dans leur phase exploratoire.

Les projets seront à **adresser avant le 26 mars 2021 à l'adresse suivante :**
convocatoriadeprojectos2021@gmail.com